

« Le Pierrefittois »

Des nouvelles du pays

N° 67 - Novembre 2024



« Chères Pierrefittoises, chers Pierrefittois,

La fin de l'année approche. Durant l'été les associations ont animé le village avec leurs manifestations habituelles et la commune a continué ses travaux.

Au niveau commerce, une très belle réussite, l'ouverture du multiservice attendue par toute la population. Le centre bourg reprend vie et plus de services sont proposés aux Pierrefittois. Tous nos encouragements à Nadège, gérante de ce commerce.

Nous avons également :

- couvert le city-stade par un filet afin d'éviter les envols de ballons,
- remis à neuf la toiture du logement de l'ancienne Poste,
- remplacé le chauffage de l'église,
- rénové l'éclairage public en Led pour économie d'énergie,
- fermé les pignons du préau de l'Asile avec des baies ouvrantes.

L'interconnexion avec Souesmes pour assurer le secours de l'eau se termine. Des essais de pression ont eu lieu.

En ce qui concerne l'intercommunalité, au dernier Conseil Communautaire du 04 Novembre, nous avons voté l'arrêté du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Au cours du 1^{er} semestre 2025, une enquête publique aura lieu et chacun pourra venir déposer sa requête.

La rentrée des classes a eu lieu le 02 Septembre. Nous accueillons Mme Amandine LE RONCE au poste de direction. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Durant la semaine bleue, la commune a offert une séance de cinéma aux personnes de plus de 65 ans. Je remercie Nicole, Adjointe aux services à la population, qui a coordonné cette journée ainsi que le covoiturage. Merci également à Valérie de nous accueillir à Lamotte.

.../...

Balayage des rues

12 décembre

Dates à retenir

- 21 décembre 2024 à la salle des fêtes : Distribution des colis de Noël
- 1^{er} mars 2025 : Repas des Seniors au Sécalonia
- 29 mars 2025 à la salle des fêtes : Concert de l'Harmonie Lamotte-Salbris
- 02,03 et 04 mai 2025 : Festival des Musicalies en Sologne

SOMMAIRE

	Page		Page
Vie pratique	6	Les infos du Conseil Municipal	20
Bibliothèque	14	Les commissions et comités préparent...	28
La vie des Associations	14	État civil	30



.../...

Je remercie tous les conseillers municipaux, les Bricolotes ainsi que tous les bénévoles pour l'installation des décorations d'Octobre rose et d'Halloween.

Je remercie mes Adjointes, Michel et Nicole, d'être à mes côtés et ensemble nous travaillons pour l'intérêt général de la commune, ainsi que le Conseil Municipal.

Je remercie pour leur dévouement les services administratifs de la mairie et de l'agence postale, les services techniques, tous les bénévoles des associations et de la bibliothèque.

J'y associe nos commerçants, nos artisans, nos agriculteurs, nos industriels qui contribuent à la vie de notre village.

Les fêtes de fin d'année arrivent à grand pas. Nous nous retrouverons le 06 Décembre pour les illuminations de Noël et en Janvier pour les Vœux.

Dans l'attente de se rencontrer, je vous présente à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, tous mes vœux de bonheur et santé pour la nouvelle année. »

**Bernadette COURRIOUX,
Maire**

LES DÉCORATIONS DE PIERREFITTE – Halloween



Le garage Poiget récompensé pour la qualité de son travail



Cela fait 23 ans que le garage Renault a été repris par Sylvia et Pascal POIGET qui s'occupent des véhicules des résidents et des visiteurs de la commune avec savoir-faire et convivialité. Ils proposent la vente de voitures neuves et d'occasions en complément de la distribution de carburants et de la réparation d'automobiles de toutes marques.

Ce professionnalisme leur a permis de décrocher le 3ème prix des Awards Expérience Client 2024 et d'apposer fièrement ces trophées sur le comptoir. C'est le résultat d'un investissement au service des clients qui permet au garage de Pierrefitte sur Sauldre de monter sur cette troisième marche du podium national

sur les 1.338 garages participants dans la même catégorie. En effet, le classement est le résultat de nombreux critères par lesquels figurent la satisfaction des clients, le rapport qualité/prix, la qualité des travaux.

Le podium a été annoncé lors d'une cérémonie organisée par le groupe Renault dans un cadre prestigieux puisque les lauréats ont été invités à Paris pour une soirée de remise des trophées sur un bateau-mouche en présence des dirigeants du groupe et de personnalités.

Une soirée mémorable qui a permis de récompenser l'excellence de l'expérience client et l'aboutissement du travail d'équipe. Nous verrons donc bientôt nos garagistes s'envoler pour quelques jours de vacances vers une destination à choisir pour profiter du séjour gagné en récompense de cet investissement auprès de leurs clients.

Et pour ce qu'il est de leur prochain objectif, la réponse de Sylvia et Pascal est instantanée et partagée : « Continuer à satisfaire nos clients » sans oublier d'ajouter que c'est avec leur équipe et grâce à leurs clients qu'ils ont pu obtenir ce prix.



Concert du 24 août 2024



Une manifestation gratuite, proposée par le conseil départemental dans le cadre des Estivales 41, a été programmée le 24 août 2024. Afin que cet événement soit un succès, nous avions prévu de le faire en plein air, malheureusement la météo en a décidé autrement. Mais nous avons retrouvé le soleil à la salle des fêtes grâce aux intonations chaleureuses de mélodies sud-américaines. La petite centaine de spectateurs a été divertie par le sympathique groupe "Cuarteto Cafe Con Pan" qui leur a distillé des airs souvent connus et entraînants.

Après le concert, Julie et son food-truck a permis, pour ceux qui le voulaient, de se sustenter.

Nicole Segard

Semaine bleue, animation à destination des retraités



Mardi 1er octobre 2024, Bernadette Courrioux, accompagnée de Francois Bellan, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Lamotte-Beuvron, ont accueilli les séniors de Pierrefitte au cinéma « Le Méliès », dans le cadre de la semaine bleue.

Au programme de cet après-midi : une conférence du GRAHS (**Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne**) sur le thème « Se soigner autrefois en Sologne ».

Cette conférence menée par Chantal Pousse, Vice-Présidente du GRAHS et Frédéric Auger, Directeur, portait sur les différentes facettes du « savoir soigner d'autrefois » de nos anciens qui devaient lutter, sans grands moyens, contre la maladie et la mort omniprésentes en Sologne.

En introduction de la conférence, la trentaine de Pierrefittois et Pierrefittoises ont pu également assister à la projection du film « Du rifici à la Campagnarde » avec comme acteurs les résidents de l'Ehpad, et un scénario à la fois drôle et émouvant.

Valérie Bourgeois

Fête des voisins - Route de Lamotte



La fête des voisins de la route de Lamotte s'est déroulée le samedi 8 juin 2024 au domicile de Pierre et Isabelle, dans la bonne ambiance habituelle ! Merci aux hôtes pour leur accueil ainsi qu'à « A tout loisirs » pour le prêt du matériel.

Valérie Bourgeois

Exposition sur la Résistance et le Maquis de Souesmes

A l'occasion de la commémoration du 80^{ème} anniversaire du débarquement des forces alliées du 6 juin 1944 sur les plages de Normandie, une exposition sur l'organisation de la Résistance et le Maquis de Souesmes -conçue par la municipalité de Souesmes et mise à notre disposition- a été présentée aux enfants scolarisés à Pierrefitte ainsi qu'à la population sur la journée du 18 juin, date de célébration de l'appel du Général de Gaulle.



Cette exposition, constituée de 25 panneaux de visuels et de textes, permettait également de découvrir une partie du matériel utilisé par la Résistance (container avec parachute, valise Radio, TSF, brassard FFI...). Elle était également appuyée par un film vidéo monté par l'association « Salbris souvenez-vous » et consacré aux principaux faits de Résistance sur notre territoire. Les enfants avaient été associés à la

préparation de cette exposition par des dessins réalisés sur le temps scolaire et ils se sont montrés très intéressés et attentifs lors de leur visite.

Environ vingt-cinq personnes sont également venues voir cette exposition et nous remercions les ACPG de Pierrefitte, les enseignants ainsi que la municipalité de Souesmes pour leur contribution à ce travail de mémoire.



Michel Giraudon

VIE PRATIQUE

On vous tient au courant... de l'élague le long des lignes électriques

Dans le courant du mois de Septembre, diverses coupures de courant ont été programmées pour permettre aux élagueurs de couper les branches à proximité de la ligne Moyenne Tension traversant des terrains privés de la commune. L'élague par « girafe », un engin doté d'une scie circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres est 5 fois plus rapide que les techniques classiques.



En effet, le Code de l'énergie reconnaît à ENEDIS le droit d'intervenir chez les particuliers pour éviter les coupures de courant et garantir la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

Néanmoins, la charge de l'élagage ne relève pas d'ENEDIS en cas de plantation d'arbre postérieure à la mise en place de la ligne ou pour les branches des arbres situés sur un terrain privé qui ne respectent pas les distances réglementaires avec les lignes situées sur le domaine public.

Pour tout savoir sur l'élagage des arbres à proximité des réseaux aériens électriques, vous pouvez vous renseigner sur la page dédiée du site d'ENEDIS :
<https://www.enedis.fr/elagage-securite-electricite>

Ramassage des crottes de chiens

Pour faciliter le ramassage des crottes pour les propriétaires des chiens concernés, la commune a mis en place des poubelles de propreté canine avec distributeur de sacs à déjections dans le bourg. Les sacs bien fermés peuvent également être déposés dans les diverses poubelles publiques.

En accompagnement de ces dispositifs incitatifs, le conseil municipal a validé la mise en place d'une verbalisation d'un montant de 50€ pour les contrevenants ne ramassant pas les déjections de leurs chiens dans les espaces publics.



Cours de Yoga gratuit

1

Pliez les jambes

2

Gardez le dos bien droit

3

Inclinez votre buste

ET

Ramassez la crotte de votre chien

Stationnement sur les trottoirs

Le stationnement d'un véhicule ne doit jamais gêner la circulation d'un piéton, d'un cycliste ou d'un autre véhicule sous peine de se transformer en infraction.

Sur la commune, il est accepté le **stationnement à cheval** du véhicule sur la chaussée et le trottoir. Cette autorisation ne doit pas compromettre la sécurité des piétons et des **personnes à mobilité réduite** (une distance minimale de trottoir doit donc être conservée) et ne remet pas en cause les interdictions de stationnement conventionnel devant une entrée privée, sur passage piéton, et les cas de stationnements **dangereux** (sommet d'une côte, approche d'un virage, d'un croisement) ou stationnement de plus de **7 jours** au même endroit pour un stationnement abusif.

Nouvelle activité sur la commune



Katia HOUSSU
Conseillère Immobilier

06 27 10 04 30
k.houssu@ikami.fr



« Conseillère en immobilier depuis 14 ans,
je vous accompagne dans vos projets
d'achat et de vente au sein de notre commune,
avec un service de proximité
et une expertise locale. »

ikami.fr

France • Suisse • Espagne

Mise en place d'un contrôle d'accès aux déchetteries

Le SMICTOM de Sologne va mettre en place un dispositif de gestion automatisé des accès aux déchetteries par lecture de plaques minéralogiques à partir de Janvier 2025.

Afin de pouvoir bénéficier des services de déchetterie, les usagers devront s'inscrire au préalable sur Internet. Une aide à l'inscription sera proposée si besoin.

Il sera communiqué toutes les informations nécessaires d'ici à la fin de l'année, il est inutile de prendre contact en amont avec le SMICTOM.

TRIONS tous les emballages et papiers

À TRIER
TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON

Emballages en carton
Emballages en métal
Emballages en plastique

À TRIER
TOUS LES PAPIERS

Journaux et magazines
Prospectus et catalogues
Courriers, enveloppes et autres papiers

À TRIER
TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles en verre
Pots, bocaux et flacons en verre

À JETER

Objets en plastique
Vaisselle cassée

EMBALLAGES
✓ VIDÉS
✓ MÊME SALES
✓ SÉPARÉS

EMBALLAGES
✓ VIDÉS
✓ MÊME SALES
✓ SÉPARÉS

EMBALLAGES
✓ VIDÉS
✓ MÊME SALES
✓ SÉPARÉS

ou point de collecte adapté

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

SMICTOM SOLOGNE

Contacts : Un doute? Une question?
Le SMICTOM vous répond
02 54 88 58 28

* Les ateliers du mercredi

Les ateliers ont repris le mercredi 18 septembre. Nous accueillons une quinzaine d'enfants.

C'est autour du thème « Promenons-nous dans nos histoires » que Sabrina et Sandrine proposent aux enfants diverses activités créatives, culinaires, ludiques, cinématographiques, musicales, sportives, et de lecture (merci aux bénévoles des bibliothèques de nous accueillir).

Cette année nous accueillerons en stage Shaeness, Evan et Noa dans le cadre de leurs études.

Le mois de décembre sera encore riche en surprises avec le retour de Clémentine et Flopin, nos lutins farceurs, qui reviennent nous revoir pour de nouvelles aventures. N'hésitez pas à les suivre sur le Facebook de l'accueil de loisirs de Souesmes/Pierrefitte.



Bisous de Laponie- Clémentine et Flopin

* Les vacances d'été 2024

Nous avons accueilli durant ces vacances d'été une cinquantaine d'enfants. C'est autour du thème « C'est décidé on part faire notre vie au soleil » que les animateurs et la direction ont élaboré un programme d'activités.

Activités proposées : Activités créatives, extérieures, culinaires, bibliothèque, grands jeux : les charbues du soleil, chasse au trésor du soleil, la famille maboule à la plage, jeux Aqualympiques..., city stade de Pierrefitte, atelier savon au miel, intervention de PAKKAP : initiation au cirque, laser game, chevaux mécaniques, structure gonflable, shooting interactif, lancer de haches, puis préparation de notre spectacle de fin de centre, ...



Atelier « savon au miel » avec Les belles demois'ailles



Atelier cirque avec PAKKAP



Préparation du spectacle

Sorties : Eden parc de Salbris, Loisirs Loire Valley de Chouzy/Cisse : initiation tir à l'arc, sentier pieds nus et parcours filet dans les arbres, Récré des pirates de Romorantin-Lanthenay, piscine de Salbris et de Vierzon, Troglodégusto à Bourré « à la recherche du trésor de pépé Marcel ».



Récré des pirates



Loire Loisirs Valley



Troglodégusto



Journée PAKKAP : laser game, lancer de haches, shooting interactif, poneys mécaniques, structure gonflable

Camping : camping à l'ALSH de Pierrefitte/Sauldre pour tout le monde



Camp à l'ALSH de Pierrefitte/Sauldre

Quelques dates à retenir concernant l'ouverture des accueils de loisirs de l'année 2025 :

- vacances d'hiver du 10 au 21 février (10 jours),
- vacances de printemps du 7 au 18 avril (10 jours)
- vacances d'été du 7 au 31 juillet (18 jours), Fête du centre le 25 juillet
- vacances d'automne du 20 au 31 octobre (10 jours)

Les inscriptions se feront toujours 1 mois avant pour les petites vacances et 2 mois avant pour les grandes. Tous ces accueils fonctionnent en journée entière ou en demi-journée. Un accueil péri-loisirs est mis en place de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

Comment nous contacter :

- ✓ Accueil de loisirs de Souesmes : 02.54.98.80.63
- ✓ E. mail : accueilloisirs.souesmespierrefitte@orange.fr
- ✓ Page Facebook : accueil de loisirs de Souesmes Pierrefitte

Lundi 2 Septembre, nos jeunes pierrefittois et souesmois ont retrouvé les bancs de l'école. Nous comptons à ce jour 88 enfants inscrits sur le RPI.

Les répartitions sont les suivantes :

- Pour Souesmes : 40 élèves, Petite Section : 8, Moyenne Section : 11, Grande Section : 11, CP : 10
- Pour Pierrefitte : 48 élèves, CE1 : 12, CE2 : 12, CM1 : 13, CM2 : 11

Cette année la direction sur Souesmes est assurée par Camille PEHO et sur Pierrefitte/Sauldre par Amandine LE RONCE à qui nous souhaitons la bienvenue.

Organisation des Classes :

- *Sur Souesmes :*

- *PS/MS : Marie PUZO
- *GS/CP : Camille PEHO
- *ATSEM : Ana-Paula ZAMBUJO et Marie ETIEVE

- *Sur Pierrefitte/Sauldre :*

- *CE1/CE2 : Audrey THOMAS
- *CM1/CM2 : Amandine LE RONCE
- *Remplaçant ZIL : Raphaël PEHO

Organisation de la restauration et du nettoyage des locaux :

- *Sur Souesmes :*

La fourniture et la livraison des repas est assurée par la société CONVIVIO. Julie DUBOIS est chargée de la mise en place des repas et du nettoyage du restaurant scolaire. Le ménage des classes est effectué par Julie D et Marie E le matin.

- *Sur Pierrefitte/Sauldre :*

Cindy COURRIUX est secondée par Nathalie BASQUILLON, remplaçante de Sylvie SENE partie en retraite après « 23 » ans de loyaux services au sein du SIVOS. Nous lui souhaitons une agréable retraite. Nos deux cantinières préparent avec soin les repas de vos enfants élaborés par une diététicienne. Elles s'occupent également du ménage des classes le soir.

Organisation du transport scolaire :

La compagnie RGO Mobilité assure les transports tous les matins et soirs. Sabrina GRIVOT accompagne vos enfants le matin et Cindy C le soir.

Composition du SIVOS :

- Sandrine LE BIHAN (Présidente)
- Ophélie FERNANDES (Vice-présidente)
- Yoann FAUCARD (Conseiller de Pierrefitte/Sauldre)
- Marie GARREC (Conseillère de Pierrefitte/Sauldre)
- Christian DAMAY (Conseiller de Souesmes)
- Gualberto LOPES (Conseiller de Souesmes)
- Secrétaire : Céline DEPARDIEU

Pour finir, nous souhaitons une bonne année scolaire aux enfants, à l'équipe éducative, aux parents, ainsi qu'aux agents du SIVOS. Prenez bien soin de vous.

*La Présidente,
Sandrine le Bihan*

La bibliothèque, lieu convivial d'échanges et d'animation

En Octobre, Sophie, bénévole à la bibliothèque, a organisé un Escape Game sur la Chine et les Templiers.

A venir, nous aurons :

- Fin Novembre, la venue d'un conteur,
- Pendant les vacances de Février, des jeux en bois géants destinés à tous publics (pourquoi ne pas organiser des mini-compétitions ?),
- Au mois d'Avril, une exposition autour de l'océan.



Pour animer plus, nous vous proposons d'ouvrir la bibliothèque pour faire un après-midi origami, échanger sur les mangas, amener des jeux de sociétés, etc...

Nous sommes à l'écoute de toutes vos propositions afin que la bibliothèque devienne un lieu vivant, d'échange et de partage et plus particulièrement avec nos jeunes Pierrefittois.

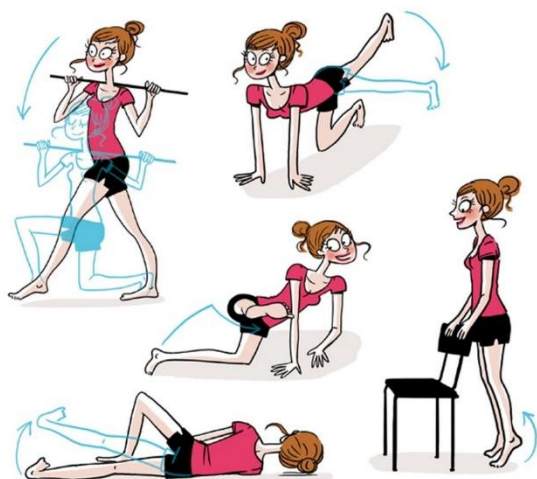
L'équipe de la bibliothèque

LA VIE DES ASSOCIATIONS

LOISIRS GYM



**Une gym qui bouge ! Une gym qui vit !
Une gym qui préserve votre santé !**



LOISIR GYM vous accueille, à la salle des fêtes, le mardi de 18h30 à 19h30, de septembre à juin inclus pour une activité physique permettant de se créer des relations et de renforcer la vie sociale.

Loin de la performance à tout prix ou de l'affrontement, cette approche du sport est collective et conviviale.

La séance de gymnastique volontaire est multi-activité et fait travailler toutes les capacités physiques : souplesse, renforcement musculaire, habileté et communication motrices, équilibre, cardio-respiratoire.

Venez nous rencontrer pour découvrir cette activité, 2 séances offertes.

*Le secrétaire,
Michel Caillaud*



LE MOT DES MARCHEURS

Depuis la dernière parution du bulletin municipal, voici les moments forts de la vie de notre club :

- **Sortie à la journée du 27 mai :**

38 participants à la randonnée à Chécy (Loiret) entre le canal d'Orléans et la Loire. Après un pique-nique à l'abri dans les tribunes du terrain de foot de Chécy, visite à Saint Jean de Braye du musée campanaire Bollée. En plus de la présentation des techniques de fabrication des cloches et de leur gravure, nous avons découvert des motifs de fondeurs anciens, des appareils de contrôle musicaux et d'anciennes horloges mécaniques.



- **Repas de fin de saison le 30 juin :**



49 personnes étaient présentes à ce beau moment de convivialité



- **Nouvelle saison :**

Reprise de la marche le lundi 2 septembre par une randonnée, sous le soleil, à l'étang du Puits.

- **Sortie à la journée du 30 septembre :**

56 participants à la sortie dans les marais de Bourges. Nous y avons fait quelques rencontres insolites...



Pinocchio



Couple de tenanciers



Écrevisse de Louisiane

L'après-midi, visite guidée de la cathédrale et du centre historique de la ville où il fallait baisser le regard pour découvrir de jolies petites portes de fées...



Porte de fées bleue en bas à droite



Porte de fées rose en bas à gauche



LE COMITE DE PILOTAGE :

Le 23 septembre dernier, un nouveau comité de pilotage a été élu par les marcheurs pour une durée de 3 ans.

Il se compose ainsi :

- Responsable : Patrick DESPRES
- Responsables adjoints : Roger DEVAUX et Chantal VAUDECRANNE
- Secrétaire : Simone DESPRES
- Membres : Gilberte CHESNE- Annie GONNY – René JACQUES – Annie LE ROUX – Jacques POULIN- Nicole SEGARD – Françoise SUREAU

*Le responsable,
Patrick Després*

Pierrefitte A Tou Loisirs

A.TOU.LOISIRS



Cette année encore nos manifestations se sont déroulées avec succès.

Pour les MUSICALIES les crêpes ont réconforté les victimes du temps maussade.

Au 14 Juillet nous avons innové avec des repas rapides « saucisses-frites » vendus au stade avant le feu d'artifice, vous êtes venus nombreux plébisciter cette innovation.

Le vide grenier, malgré un peu moins d'exposants, à quand même été positif. Là encore les saucisses-frites on fait le buzz.

La soirée dansante a eu lieu le 12 Octobre animée par le groupe ABSOLU.

Le 10 novembre le loto avec de nombreux lots (bons d'achat, entrées pour divers Zoos, Châteaux et Parcs).

Le 6 Décembre le Père Noël sera à Pierrefitte avec son attelage.

Suite à la dissolution de l'Association des Œuvres Paroissiales, nous avons récupéré du matériel en dotation. En contrepartie nous avons vidé et nettoyé les locaux.

Cordialement.

Jean-Jacques Jacquelin



L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS



Comme annoncé lors de notre dernière soirée Choucroute, Yann Guérin a quitté la présidence de l'amicale.

Peu de candidats à la succession, il était indispensable de maintenir l'amicale. C'est le rendez-vous qui maintient le lien entre nos sapeurs-pompiers actifs, retraités, sans oublier le lien avec les Pierrefittois que nous sommes toujours heureux de retrouver, fidèles à nos manifestations.

Notre prochain rendez-vous sera le samedi 07 décembre 2024 pour notre fête de Sainte Barbe, repas et animation DJ, ouvert à tous sur inscription.

Je tiens à remercier chaleureusement Yann de m'épauler dans cette reprise de flambeau et pour toutes ces années de présidence, pour son dévouement et son investissement.

*La Présidente,
Cindy Courrioux-Dargenton*

LES BRICOLOTES



Nos activités ont repris. Nous nous retrouvons chaque lundi après-midi aux ateliers municipaux, route de Salbris. Venez nous rencontrer lors de ce moment de convivialité. Nous vous ferons découvrir nos différentes activités et pourquoi pas vous donner l'envie de nous rejoindre.

Actuellement, nous préparons les objets que nous vous proposerons lors du marché de Noël du 16 novembre prochain à la salle des fêtes. Nous espérons que vous viendrez nombreux à cet évènement.

*La Présidente,
Gilberte Chesné*

LE CLUB DU RENOUVEAU

Bonjour à tous,

Sitôt la reprise, il faut déjà penser aux dernières dates de l'année, à savoir :

- la Journée Rencontre (déjeuner dansant et spectacle) le mercredi 13 novembre 2024 à l'Espace Madeleine Sologne de La Ferté-St Aubin (inscriptions closes),
- l'Assemblée Générale qui aura lieu le jeudi 28 novembre 2024,
- le repas du Club, le 14 décembre 2024.

Des précisions vous seront apportées par affichage chez nos commerçants le moment venu.

Bien cordialement.



Aline Jacquelin

LES PIERREFITTOIS À POILS

animaux domestiques et sauvages de la commune

Les sangliers



Si l'on dresse une liste d'animaux qui représente notre Sologne, il est sûr que le sanglier y figure en bonne place.

De par son gabarit imposant d'un bon quintal ou de par les traces de ses passages le long des routes et chemins, le sanglier n'est pas le plus discret des pensionnaires de Sologne. Il est même qualifié d'espèce ingénieur, terme utilisé pour des animaux ou végétaux capables de modifier profondément et durablement leur environnement. En effet, entre ses activités de laboureur permettant d'aérer le sol, d'infatigable randonneur transportant de multiples semences sur de grandes distances ou de fin gourmet de certaines espèces invasives et animaux morts, il permet de régénérer et d'assainir la forêt.

Son nom vient de *solitaire*, caractéristique des vieux mâles alors que les femelles restent avec leurs petits marcassins formant une harde

menée par la doyenne des laies. L'animal est sédentaire et revient sur son territoire même après y avoir été dérangé, mais sa prolifération engendre de nombreuses dégradations dans nos cultures et nos villages en l'absence de ses prédateurs naturels que sont le loup et le lynx.

En effet, la population de sangliers a explosé, du point de vue humain, via leurs facultés d'adaptation importantes qui leur permet de coloniser divers habitats en dehors de leurs sous-bois initiaux. En plus d'éviter les pratiques facilitant leur reproduction effrénée, leur chasse est nécessaire pour réguler leur nombre, mais la viande de sanglier ne trouve pas toujours preneur malgré ses qualités nutritionnelles. Effectivement, cette viande rouge maigre offre une multitude de possibilités de recettes pour mettre en valeur la qualité du terroir culinaire de Sologne.

Ravageur et essentiel à la biodiversité, captivant et inquiétant, omniprésent et invisible, sauvage et familier, peureux et dangereux, les sangliers sont truffés de contradictions, autant pour leurs contradicteurs que leurs admirateurs.

Amélie Lavina

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN : S'engager pour un monde durable

La mode éthique et pratique

L'industrie du textile est l'une des plus polluante au monde mais également un poste important du budget des Français. Représentant 20% de la pollution mondiale d'eau potable et 10% des émissions de CO2 soit plus que l'ensemble des vols et transports maritimes internationaux, passer à une mode plus durable est un enjeu majeur.

Et si nous pensions à consommer différemment pour réduire nos dépenses et aider la planète !

Différentes stratégies sont possibles pour y arriver : profiter du marché de seconde main pour habiller les enfants, faire réparer par une couturière ou un cordonnier pour prolonger la durée d'utilisation des habits, privilégier des indémodables ou customiser les vêtements passés de mode, acheter français et choisir des matières recyclées ou naturelles, voire emprunter les tenues pour les événements particuliers...

Et quand on sait que 87% des vêtements usagés sont incinérés ou mis en décharge et que seulement 1% des vêtements usagés est recyclé en vêtements neufs, il faut aussi revoir nos habitudes pour éviter que les textiles finissent dans les poubelles d'ordures ménagères. N'hésitez pas à revendre ou donner vos articles trop petits, transformer vos chaussettes orphelines en bas de porte ou en tawashi (éponges durables), déposer vos vêtements inutilisés dans une borne textile où 95% seront réutilisés, transformés en matières comme l'isolant ou en chiffons d'essuyage tout en participant à la réinsertion de personnes en difficulté.

Les solutions existent et continuent de se développer, à chacun de choisir ce qui correspond aux besoins de son portefeuille pour réduire son impact environnemental.

Amélie Lavina

LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 12 avril au 19 septembre 2024

(compte-rendu complet visible également à la Mairie et sur le site www.pierrefitte-sur-sauldre.fr)

Séance du 12 avril 2024

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Décision n°2-2024 : Signature d'un contrat de location avec Monsieur Benjamin ROBIN pour le logement situé 64 rue de Chaon à compter du 23 mars 2024 et d'un loyer mensuel de 160.00 €.

COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 de la Commune et du service Eau et Assainissement présentés par le Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 532 711,12 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 283 768,24 €
- section d'investissement : + 248 942,88 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 138 340,76 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 58 777,51 €
- section d'investissement : + 79 563,25 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 283 768,24 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 248 942,88 €
- un solde négatif de restes à réaliser de : 265 313,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 117 882,00 €
- 002 - résultat de fonctionnement reporté : 165 886,24 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 58 777,51 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 79 563,25 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 25 000,00 €
- 002 - résultat de fonctionnement reporté : 33 777,51 €

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Madame le Maire, suite à la commission des finances du 22 mars dernier, propose de fixer les taux de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation comme suit (le taux départemental de la taxe foncière sur le bâti a été ajouté à celui de la commune en compensation de la perte de la taxe d'habitation) :

	Taux
Taxe foncière (bâtie)	43,00
Taxe foncière (non bâtie)	45,56
Taxe d'habitation	8,91

Les taux ont été adoptés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le budget primitif de la commune équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 968 301,24 €
- Section d'investissement : 596 709,88 €

BUDGET PRIMITIF 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote le budget primitif du service Eau et Assainissement équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 212 849,51 €
- Section d'investissement : 673 427,25 €

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Madame le Maire propose à l'assemblée d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application :

- Le temps partiel sur autorisation :

Les quotités du temps partiel sont fixées au cas par cas entre 50 et 99 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein,

- Le temps partiel de droit :

Les quotités du temps partiel sont fixées au cas par cas à 50, 60, 70 ou 80% de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein,

- La durée des autorisations est fixée à 6 mois. Le renouvellement se fait, par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. A l'issue de cette période, le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse.

- Les demandes devront être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée (pour la première demande),

- Les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir :

- . à la demande des intéressés dans un délai de 2 mois avant la date de modification souhaitée,

- . à la demande du Maire, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité de service le justifie.

- La réintégration à temps plein peut intervenir avant l'expiration de la période en cours, sur demande des intéressés, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée. Elle peut intervenir sans délai en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale,

- Les fonctionnaires stagiaires dont le statut prévoit l'accomplissement d'une période de stage dans un établissement de formation ou dont le stage comporte un enseignement professionnel (administrateurs territoriaux, conservateurs territoriaux du patrimoine et des bibliothèques) ne peuvent être autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel pendant la durée du stage.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité d'instituer le temps partiel sur autorisation et de droit pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

BAIL COMMERCIAL POUR L'ÉPICERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir un bail commercial à loyers progressifs de 250 à 600 € sur 9 ans avec le futur gérant de l'épicerie.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'INTERCONNEXION AVEC LA COMMUNE DE SOUESMES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec la commune de Souesmes la convention de groupement de commande pour la réalisation des travaux d'interconnexion de secours entre les deux communes. Lot 1 : station de surpression et lot 2 : conduite d'interconnexion. La commune de Souesmes est le coordonnateur de ce groupement de commande.

RÉGULARISATION D'UNE FACTURE D'EAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la remise en service du réseau, suite à une fuite d'eau, des dommages ont été constatés sur un branchement de particulier provoquant un dégât des eaux dans la maison d'habitation.

Le Conseil Municipal décide de régulariser la situation en ne facturant que la moyenne des trois dernières années à l'abonné.

Séance du 21 mai 2024

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Ces Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc...). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Madame le Maire propose :

de mettre à disposition du public les décisions retenues pour les zones d'accélération, à savoir :

- Éolien : non sur toute la commune,
- Géothermie : oui sur toute la commune,
- Hydro-électricité : oui sur toute la commune,
- Méthanisation : favorable aux productions d'approvisionnement du méthaniseur distant d'environ 12 km,
- Photovoltaïque : panneaux en toiture et ombrière oui sur toute la commune sauf autour de l'église,
- Photovoltaïque au sol : agrivoltaïque exclusivement avec une insertion paysagère d'un recul boisé de 20 m de la voie publique pour une neutralité visuelle et sous condition d'effectuer un constat des routes et chemins empruntés (pour aller au point d'injection) avant le début des travaux pour une remise en état par le porteur de projet. La surface est limitée à 10 ha par projet pour un ensemble de 100 ha maximum sur le territoire de la commune. Une neutralité en termes d'impact économique sur l'environnement territorial sera également à respecter.

et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture la mairie du 01 au 30 juin 2024.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

- Mise à disposition du public d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

ADRESSAGE

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

- d'ADOPTER les dénominations suivantes (conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération) :

- Chemin de Boulaire
- Chemin de la Boulaudière
- Chemin de la Clancheuse
- Chemin de Maison Rouge
- Chemin de Malvaux
- Chemin de Montifault
- Chemin du Petit Reully
- Chemin des Vesvres
- Chemin de Chanseau
- Impasse de l'Aubette
- Impasse de la Boule au Cailloux
- Impasse de la Plaine
- Impasse de l'Allian
- Impasse de Tracy
- Impasse des Champs
- Impasse du Petit Gain
- Impasse de la Tannerie
- Route de la Hutte
- Route de la Linerie
- Route de la Pacaudière
- Route de Longate
- Route de Taillevert
- Route des Alicourts
- Route des Jarriers
- Route des Rouches
- Route des Souches de Villemignon
- Route du Colombier
- Rue du Reully

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales,

- d'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

JURY D'ASSISES 2025

Ont été tirées au sort, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2025, les personnes suivantes :

- Monsieur Florian MEUNIER,
- Madame Géraldine TYREL DE POIX,
- Monsieur Mickaël LE BIHAN.



ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Le Conseil Municipal abandonne l'acquisition d'une licence IV et porte son choix sur la mise en place d'une licence III.

La commune ne bénéficie plus aujourd'hui du label « commune touristique » qui lui permettrait d'ouvrir une nouvelle licence III sur la commune. Le label étant déterminé au niveau intercommunal, un courrier conjoint de Monsieur le Président de la communauté de commune et de Madame le Maire de Pierrefitte sera rédigé et envoyé à Monsieur le Préfet.

Dans l'attente des formalités d'obtention du label « commune touristique », le Conseil Municipal demande à la commune de Theillay de pouvoir louer leur licence de débit de boissons pour une période de trois mois, de juillet à septembre, renouvelable trois mois dans le cas où l'instruction du dossier prendrait du retard.

Madame le Maire est autorisée à signer tout document se rapportant à la mise en place de la location de la licence de débits de boissons de la commune de Theillay et de la création de la future licence III.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA GESTION DE LA GRANDE PRAIRIE

Conformément à la convention tripartite pour la gestion de l'espace naturel sensible de la Grande Prairie, le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention pour l'éco-pâturage (2 923 € HT) et l'entretien de la haie (2 080 € HT).

ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDÉO PROTECTION

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal mène une réflexion pour prévenir et dissuader les actes de cambriolages, de limiter l'apparition d'une délinquance jusqu'à présent cantonnée aux actes d'incivilité. Cette réflexion pourrait se traduire par l'installation de systèmes de vidéoprotection à différents endroits stratégiques de la commune

Aussi, Madame le Maire propose d'adhérer au Syndicat Intercommunal de vidéo protection qui a pour objet le déport d'images du centre de visionnage communal vers le groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher.

La commune doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, valider les statuts et autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la gendarmerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE l'adhésion au syndicat intercommunal de vidéo protection,
- VALIDE les statuts,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la gendarmerie,
- DÉSIGNE comme délégués titulaires : Mesdames COURRIOUX et SEGARD et comme délégués suppléants Monsieur GIRAUDON et Madame MAILLET.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'aide financière du RASED du secteur de Salbris pour l'achat de matériel. Son rôle est de dispenser des aides aux élèves en grande difficulté. C'est un travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants, qui permet d'apporter une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une aide financière de 50 € au RASED.

Séance du 04 juillet 2024

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Décision n°3-2024 : Signature d'un contrat de location commerciale avec Madame Nadège DOISNE pour le local de l'épicerie situé 21 place de l'église à compter du 06 juillet 2024 et d'un loyer mensuel établi comme suit :

- 1^{ère} année : 250 € HT
- 2^{ème} année : 325 € HT
- 3^{ème} année : 400 € HT
- 4^{ème} année : 475 € HT
- 5^{ème} année : 550 € HT
- 6^{ème} à 9^{ème} année : 600 € HT.

Décision n°4-2024 : Signature d'un contrat de location de la licence IV (louée auprès de la mairie de Theillay 150 € par mois) avec Madame Nadège DOISNE pour le fonctionnement du bar de l'épicerie situé 21 place de l'église à compter du 06 juillet jusqu'au 30 septembre 2024 à titre gracieux. Renouvelable jusqu'au 30 décembre 2024.

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Conformément à cette délibération un registre de concertation sur les ZAEnR envisagées par la commune a été consultable du 1^{er} au 30 juin 2024 afin de recueillir les observations du public.

Madame le Maire présente le bilan de cette concertation (joint en annexe). Les avis émis sont en majorité favorables aux propositions faites par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes ci-après :

- Éolien : non sur toute la commune,
- Géothermie : oui sur toute la commune,
- Hydro-électricité : oui sur toute la commune,
- Méthanisation : favorable aux productions d'approvisionnement du méthaniseur distant d'environ 12 km,
- Photovoltaïque : panneaux en toiture et ombrière oui sur toute la commune sauf autour de l'église,
- Photovoltaïque au sol : agrivoltaïque exclusivement avec une insertion paysagère d'un recul boisé de 20 m de la voie publique pour une neutralité visuelle et sous condition d'effectuer un constat des routes et chemins empruntés (pour aller au point d'injection) avant le début des travaux pour une remise en état par le porteur de projet. La surface est limitée à 10 ha par projet pour un ensemble de 100 ha maximum sur le territoire de la commune.

Une neutralité en termes d'impact économique sur l'environnement territorial sera également à respecter.

Le projet ne devra pas contribuer à une déforestation des lieux pour l'implantation d'une zone d'accélération des énergies renouvelables.

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente délibération :

- Au référent préfectoral,
- A la Communauté de Communes Sologne des Rivières,
- A l'établissement public en charge du SCOT.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UCPS POUR L'ACHAT DE LOCAUX

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'UCPS (Union pour la Culture Populaire en Sologne). L'UCPS souhaiterait acquérir les bâtiments de la « Pause-Café » afin d'y créer un centre culturel en milieu rural. Si le projet aboutissait, la commune bénéficierait de retombées économiques

non négligeables. Différentes collectivités ont été sollicitées pour le financement, notamment la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières qui leur a octroyé une subvention de 20 000 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'accorder à l'UCPS une subvention de 7 000 € pour l'acquisition des bâtiments de la « Pause-Café » afin d'y créer un centre culturel en milieu rural.

CRÉATION D'UN BUDGET « COMMERCE »

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- la création d'un budget annexe relatif aux dépenses et recettes de l'épicerie située 21 place de l'église et sera dénommé « budget annexe commerce ».

CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ

Compte tenu de la période estivale pour l'entretien des espaces verts et fleuris, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire saisonnier à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à compter du 15 juillet jusqu'au 27 septembre 2024. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer le contrat de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'adopter la proposition de Madame le Maire.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION « LOCATION DE MATÉRIEL 2024 »

Il convient de préciser dans cette délibération que le tarif n'est applicable qu'aux habitants de PIERREFITTE-SUR-SAULDRE pour une question de gestion du matériel.

PYLÔNE BOUYGUES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de ATC France qui souhaite obtenir 20 M² supplémentaires et porter ainsi la surface où est installé le pylône BOUYGUES à 60 M².

Deux propositions : l'achat du terrain pour un montant de 35 000 € pour les 60 m² ou la location, moyennant une redevance supplémentaire de 750 € par tranche de 10 M², avec modification du bail actuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le choix de la location.

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces nécessaires aux formalités.

Une demande pour la pose d'un éclairage sur le pylône sera faite auprès de ATC France pour permettre la réalisation d'une aire d'atterrissage d'hélicoptère sur le stade.

DÉNOMINATION DE LA BIBLIOTHÈQUE « Pirkko TURUNEN »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite remplacer le nom de la bibliothèque « Pierre fichée », située rue de Chaon par bibliothèque « Pirkko TURUNEN ».

Le Conseil Municipal souhaite ainsi remercier Madame TURUNEN pour son dévouement et son travail pour le développement de la bibliothèque.

Une plaque sera posée.

Séance du 19 septembre 2024

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Décision n°5-2024 : Utilisation de la fongibilité des crédits afin de réaliser les écritures suivantes :

2031 – Frais d'étude - Etude faune/flore lotissement :	+ 5 880,00 €
21841 – Matériel scolaire – Tables et chaises école :	+ 4 117,00 €
2315 – Installations, mat et outillage :	- 9 997,00 €.

Décision n°6-2024 : Signature d'un contrat de location avec Monsieur Nicolas STERN pour le logement situé 42 rue de Salbris à compter du 15 août 2024 et d'un loyer mensuel de 320.00 €.

REVERSEMENT DE CAUTION À UN LOCATAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 42 rue de Chaon a été libéré au 1^{er} août 2024. Le bail est résilié à cette date et la caution d'un montant de 276 € peut être reversée.

EMPRUNT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de financer les travaux de l'interconnexion du réseau eau potable avec la commune de Souesmes par un emprunt à moyen terme auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France d'un montant de 105 000 €, d'une durée de 10 ans, au taux fixe de 3.52% avec des échéances trimestrielles. Les frais de dossier s'élèvent à 150 €.

Le Conseil Municipal prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget eau et assainissement les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Madame le Maire rappelle qu'il est fait obligation de présenter annuellement aux membres du Conseil Municipal un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau et de collecte et traitement des eaux usées.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de ce document.

Le cabinet en charge du transfert de compétence a recueilli les données nécessaires à l'étude.

CESSION D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIÈRES

Madame le Maire explique que lors du transfert de la compétence « gestion de la zone artisanale » à la CCSR, le foncier n'a pas été aliéné. La CCSR ne peut donc pas céder les biens ne lui appartenant pas. La commune de Pierrefitte-sur-Sauldre doit vendre les terrains à la CCSR qui les rétrocèdera aux porteurs de projets.

La société INOV CONCEPT représentée par Monsieur Claudio AZEVEDO souhaite acquérir 3 000 m² sur la parcelle cadastrée E 1686, suivant le plan annexé.

Il est donc proposé de fixer la cession à la CCSR à 24 000 € (8,00 € HT le m²), les frais d'actes notariés seront pris en charge par la CCSR.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la cession de 3 000 m² sur la parcelle cadastrée E 1686, suivant le plan annexé, au prix de 8,00 € HT le m² à la Communauté de Communes Sologne des Rivières qui les vendra à la société INOV CONCEPT représentée par Monsieur Claudio AZEVEDO.
- DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier.

PROLONGATION DU CONTRAT SAISONNIER

Le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat jusqu'au 14 janvier 2025.

L'agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PERMANENT À TEMPS COMPLET

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 15 janvier 2025, un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique. Le candidat devra justifier d'expérience professionnelle notamment dans le domaine des espaces verts. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux à temps complet, à compter du 15 janvier 2025.
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel en application de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique.

VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil Municipal détermine le prix de vente des livres issus du « désherbage » de la bibliothèque de la façon suivante :

Les livres sont vendus par la bibliothèque entre 1 € et 10 €, par unité ou par lot, en fonction de l'ancienneté, du centre d'intérêt, l'état du livre et le format (ex : livre broché, livre de poche ...).

Le panneau « Bibliothèque Pirkko TURUNEN » doit être commandé.

MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le recours à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) entre le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher (CDG41) et la commune de PIERREFITTE-SUR-SAULDRE,
- D'APPROUVER les termes de la convention d'adhésion - type à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) entre le CDG 41 et la commune de PIERREFITTE-SUR-SAULDRE,
- DE DÉCIDER de la mise en œuvre de la convention précitée,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

LES COMMISSIONS ET COMITÉS PRÉPARENT...

Comité d'Action Sociale

La distribution des colis de Noël se déroulera le samedi 21 décembre 2024, à la salle des fêtes.

Le repas des Seniors aura lieu le samedi 1^{er} mars 2025 au restaurant le Sécalonia.

Nicole Segard

Recomposition des espaces verts

Afin de prendre en compte les remarques du jury 4 fleurs concernant les espaces verts de notre commune, il a été confié une mission de conseiller paysagiste à Olivier Brière pour travailler sur la réhabilitation des espaces verts dont le projet est en cours.

L'un des objectifs principaux était de redynamiser l'aspect esthétique des massifs d'arbustes qui, avec le temps, avaient perdu de leur splendeur en intégrant le transfert de compétence et suivi des employés municipaux.

Aussi, Olivier identifie les actions à mettre en œuvre, les présente à la commission fleurissement, puis développe les prescriptions, les démarches d'achats publics qui s'y rattachent et précise aux jardiniers le mode opératoire.

Le paysagiste a ainsi recommandé une taille minutieuse de certains arbustes afin de leur redonner vigueur et structure, tout en conservant l'harmonie naturelle des lieux. En parallèle, il a été changé la gamme de plantes pour apporter une touche de modernité et une plus grande diversité de couleurs tout au long des saisons.

Pour mieux illustrer cette transformation, une "mise en scène paysagère" (ou "aménagement visuel des jardins") a été réalisée, avec une présentation des résultats avant et après l'intervention. Cette approche permet de visualiser concrètement l'impact positif de ces améliorations sur le cadre de vie des habitants. Les résultats sont tout à fait à la hauteur des attentes d'une ville labellisée "4 fleurs", reflétant l'engagement de la commune à maintenir des espaces verts de qualité, alliant tradition et modernité.

Quelques exemples :

Les Rocailles

Avant



Après



Exemple de taille intégrée du Juniperus pour retrouver le chemin



Avant



Après

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

Charlie AUGER

30 mai 2024

Tiffany LE POURHIET CUVIGNY

20 août 2024

Juliette LASALLE

15 novembre 2024



Félicitations à

Tracy JOCKSON et Charles-Edouard MICALLEF

14 septembre 2024



Ils nous ont quittés

Monika POUPAT née BARBER

05 juin 2024

80 ans

Anne-Marie VALTAT née SAMOUR

25 octobre 2024

70 ans

Jeannine POIRON née ISMEURT

10 novembre 2024

89 ans

Micheline JACQUELIN née DUC

13 novembre 2024

77 ans

CALENDRIER DES FÊTES 2025

JANVIER	Samedi 11	Belote de la Gymnastique Volontaire	Salle des Fêtes	
	Jeudi 16	Vœux du Maire	Salle des Fêtes	
FÉVRIER	Dimanche 16	« Autour du jeu » - Organisé par la Bibliothèque	Salle des Fêtes	
	Dimanche 23	« Autour du jeu » - Organisé par la Bibliothèque	Salle des Fêtes	
MARS	Samedi 08	Carnaval	Salle des Fêtes	
	Samedi 15	Soirée dansante des pompiers	Salle des Fêtes	
	Samedi 22	Théâtre de Souesmes	Salle des Fêtes	
	Samedi 29	Concert de l'Harmonie Lamotte-Salbris	Salle des Fêtes	
AVRIL	Samedi 05	Concert Trompes de chasse	Eglise	
	Dimanche 13	Promenade de printemps A.Tou.Loisirs Marcheurs	Salle des Fêtes + Asile	
	Dimanche 20	« Mission océan » - Organisé par la Bibliothèque	Salle des Fêtes	
MAI	Vendredi 02 Samedi 03 Dimanche 04	Musicalies en Sologne	Salle des Fêtes + Asile + Renouveau	
	Jeudi 08		Commémoration du 08 mai 1945	Salle des Fêtes
	Samedi 17		Printemps créatif des Bricolotes	Renouveau
	JUN	Mercredi 18	Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940	Renouveau
		Samedi 28	Kermesse de l'A PEPS	Asile
JUILLET	Dimanche 13	Retraite aux flambeaux – Feu d'artifice	Stade - Asile	
	Lundi 14	Jeux du 14 juillet - Repas	Asile	
AOUT	Dimanche 24	Vide grenier		
SEPTEMBRE	Mardi 16	Projection film « Migration » par le Clap 41	Salle des Fêtes	
OCTOBRE	Samedi 18	Soirée dansante A.Tou.Loisirs	Salle des Fêtes	
NOVEMBRE	Dimanche 09	Loto A.Tou.Loisirs	Salle des Fêtes	
	Mardi 11	Commémoration de l'Armistice de 1918	Salle des Fêtes	
	Samedi 15	Marché de Noël des Bricolotes	Salle des Fêtes	
DÉCEMBRE	Vendredi 05	Commémoration AFN	Mairie	
	Vendredi 05	Illuminations de Noël + Père Noël	Salle des Fêtes	
	Samedi 06	Sainte Barbe	Salle des Fêtes	



**Directeur de la publication : Bernadette Courrioux, Maire ;
 Mise en page : Sabrina Chapart ; Imprimé à la Mairie**

